



ATON-ATL

LA GESTION DURABLE ET
ÉCOLOGIQUE. DE L'EAU

Organisme de formation professionnelle
enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.

76 rue du Haut Barr – F.67700 Saverne

Tel 03 88 91 23 12

-

Email aton.atl@bbox.fr

Sarl au capital de 4000 €- N° TVA CE: FR614 797 679 98 -RCS Saverne 479 767 998

MODALITÉ D'INSCRIPTION ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour les formations :
Vision quantique de l'eau et de la vie cellulaire en décembre 2019
Biologie quantique en janvier-février-mars 2020

Prise en charge par la formation permanente des professionnels :

Aton-Atl est un organisme de formation enregistré au DATA DOCK. Les formations sont prises en charge de façon différente selon le statut du stagiaire.

Pour les professions libérales ou les micro-entrepreneurs au forfait, l'organisme compétent est la FIFPL.

Certaines professions de santé non réglementées, par exemple les naturopathes ou les formateurs, peuvent bénéficier d'une prise en charge. Pour d'autres la probabilité est plus faible.

Pour les gérants de SARL, les dirigeants d'entreprise l'OPCA dépend du métier, et il existe une bonne chance d'obtenir la prise en charge.

Nous consulter pour avoir un avis sur la probabilité d'acceptation de votre dossier

Modalités d'inscription :

Les pré-inscriptions sont prises par mail ou téléphone.

Aton-Atl vous fait parvenir une convention de formation par mail dans les 3 jours suivant votre pré-inscription.

La convention de formation **doit être complétée, signée et renvoyée impérativement par mail ou par courrier dans les 3 jours suivant** la réception.

Cautions et Acompte

Un chèque de caution de **30 % du montant de la formation**, tiré sur une banque française est demandé pour toute validation de l'inscription.

Pour les francophones n'ayant pas de compte bancaire en France, la caution sera payée par virement.

Conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, vous disposez d'un **délai de rétractation de 14 jours** à compter de la signature de la convention de formation.

A l'échéance de ces 14 jours, le chèque de caution devient un acompte, et, en cas de désistement ultérieur, celui-ci sera conservé intégralement par Aton-Atl pour couvrir les frais engagés.

En cas de rétractation ou d'annulation de la formation par Aton-Atl, le chèque d'acompte sera rendu et l'acompte payé par virement intégralement remboursé. Aucune autre somme ne sera dûe.

Inscription tardive :

En cas d'inscription tardive suivie d'un désistement moins de 10 jours francs avant la formation, la caution ne sera pas rendue car utilisée pour couvrir les frais de documentation. Le stagiaire démissionnaire recevra cette documentation par courrier.

Modalités financières :

	Vision quantique	Biologie quantique 1	Biologie quantique 2
dates	06-07 déc 2019	30-31 janv - 1 fév 2020	12-13-14 mars 2020
dates limites pour bénéficier du tarif préférentiel	25/10/19	17/12/20	27/01/20
dates limites d'inscription	20/11/19	15/01/20	26/02/20
tarif normal	440 € - 498 CHF	850 €-960 CHF	850 €-960 CHF
tarif préférentiel	310 €- 350 CHF	700 €- 800CHF	700 €-800CHF
nombre de places	18	12	12
prix après remise pour inscription précoce et groupée 1	310 € -350 CHF	1220 € - 1370 CHF	
prix après remise pour inscription précoce et groupée 2	940 € - 1060CHF		700 €- 800CHF
prix après remise pour inscription précoce et groupée 3	1490 € -1690 CHF		

Spécificités tarifaires :

- le tarif normal s'applique en cas de financement par un OPCA, s'il n'y a pas de versement d'un chèque de caution /acompte au plus tard à la date limite d'inscription pour le tarif préférentiel.
- Tarif réduit étudiant Moins de 28 ans et présentation d'un justificatif (carte d'étudiant) : 40 % de réduction sur le tarif en vigueur..
- Tarif réduit bénéficiaire de la CMU / CMUC : 40 % de réduction sur le tarif en vigueur..
- Tarif réduit : 1 place maximum par 10 inscrits au tarif normal ou préférentiel.
- Remise pour inscription simultanée à plusieurs modules
- Les montants ne sont pas assujettis à la TVA.

Changement de lieu ou annulation de la formation

Le nombre minimum de stagiaires inscrits pour que la formation ait lieu à St Genis est de 14 pour la vision quantique, et de 10 pour la biologie quantique. A défaut la formation se tiendra à Saverne.

Si la formation est déplacée, les stagiaires auront le choix de maintenir leur inscription ou d'annuler sans frais pour eux.

Si pour une raison quelconque Aton Atl est amené à annuler la formation, les chèques d'acompte et d'inscription seront rendus et les montants payés par virements intégralement remboursés. Aucune autre somme ne sera due.

Renseignements et inscription auprès de Sylvie Henry Réant : 06.22.18.71.96 - 03.88.91.23.12 - aton.atl@laposte.net